

Relevé de décisions du Conseil de Faculté du 16 juin 2014

Le conseil de Faculté, réuni le 16 juin 2014, a approuvé le compte rendu de la séance du 18 avril 2014.

Il a approuvé les **questions pédagogiques** qui suivent :

- Le règlement commun aux examens des Masters 1
- Les dispositions particulières concernant les Masters 1 suivants :
 - Master 1 droit européen
 - Master 1 droit international
 - Master 1 droit patrimonial
 - Master 1 droit public
 - Master 1 droit social
 - Master 1 relations internationales sécurité défense
 - Master 1 droit de l'entreprise
 - Master 1 droit et ingénierie financière.
- Le régime transitoire du Master 1 droit européen.
- Les points de bonification de sport pour certains Masters.
- L'accompagnement des étudiants du double parcours de licence en droit, Université Jean Moulin Lyon 3 et Université d'Essex.

Les points sur les projets suivants ont été approuvés :

- Modifications portant sur la maquette du Master 2 droit et ingénierie financière.
- Modifications de maquette et règlement pour le Master 2 droit de l'immobilier, en formation initiale et en formation continue.
- Modifications de la maquette du Master 1 Sécurité-Intérieure.
- Modifications du régime d'examen du Master 2 Contrôle de gestion sanitaire et sociale en formation continue – IFROSS.

Campus des Quais
15 quai Claude Bernard
BP 0638
69239 LYON CEDEX 02

Tél. +33 (0)4 78 78 75 20
Fax +33 (0)4 78 78 71 31
facdedroit.univ-lyon3.fr

- Modifications du régime d'examen du Master 2 – professionnel et recherche – de droit européen des affaires.
- Maquette et règlement d'examen de la licence droit-droit, droit-science politique et droit-philosophie.

Puis il s'est prononcé favorablement sur les **questions financières** suivantes :

- Les précisions apportées sur le projet de délibération prenant en charge l'inscription de deux étudiants de l'Ecole de droit de Lyon pour un montant de 4.000 euros.
- La subvention sollicitée par l'association Lyonmun à hauteur de 500 € pour l'organisation de la conférence annuelle.
- La demande de subvention sollicitée par le Centre de droit pénal pour un colloque intitulé : « L'erreur judiciaire » à hauteur de 500€ et tarifs.
- Les tarifs pour un colloque organisé par le Centre Louis Josserand intitulé « Recourir au contrat de transaction : quel profit pour quels risques ».
- Le tarif des frais de repas pour le colloque qui s'est tenu le 28 février 2014 intitulé « Premier regard critique sur le projet de loi ALUR ».
- La liste des sorties d'inventaire.
- La requalification des tarifs des masters 2 « Enseignement à distance en science politique (EAD-SP) » pour l'année 2014-2015 a été adoptée.

Le point d'information sur le **projet de statuts** suivant a recueilli un vote de principe :

- Lettre de cadrage évoquant la création d'une commission de réflexion sur la réforme des statuts de la Faculté de droit.

Enfin, les **informations** suivantes ont été délivrées sur :

- Les prix de thèses de la Faculté de droit
- L'opération Portalis : codes civils
- La fermeture du diplôme universitaire traducteur interprète juridique.



Le Doyen de la Faculté de Droit
Franck MARMOZ